

## François VILLEROY de GALHAU, nouveau Gouverneur de la Banque de France

La nomination de François Villeroy de Galhau au poste de Gouverneur de la Banque de France a été validée par la commission des Finances de l'Assemblée nationale (à 79 %) et celle du Sénat (à 78 %). Lors de ses auditions, François Villeroy de Galhau a notamment présenté sa vision des missions de la Banque de France, reposant sur trois piliers : « la stratégie monétaire, le service économique pour la collectivité nationale et la stabilité financière pour une meilleure prévention des crises ». Concernant la stratégie monétaire, il a indiqué « je crois que la politique monétaire active menée aujourd'hui avec Mario Draghi est la bonne pour tendre vers une inflation proche de 2 % ». « Cette politique monétaire est nécessaire aussi pour soutenir la croissance, même si elle ne peut y suffire », a-t-il ajouté. Concernant le service économique pour la collectivité nationale, il a souligné que la Banque de France « doit d'abord apporter, notamment aux élus, le meilleur diagnostic possible sur la conjoncture, la situation des entreprises, les financements en soutien du développement ». Concernant la stabilité financière, il a souligné que celle-ci « a son volet individuel pour garantir la sécurité de l'épargne », mais qu'elle « exige aussi un volet collectif : le renforcement de la réglementation financière et la surveillance des risques d'enchaînement dits macro-prudentiels ».

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU à l'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cfiab/14-15/c1415107.pdf>

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU au Sénat : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150928/fin.html#toc7>

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 22 octobre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les achats d'actifs se poursuivent sans difficultés et ont toujours une incidence favorable sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Par ailleurs, le Conseil a suivi attentivement les informations disponibles depuis sa réunion de début septembre : « Alors que la demande intérieure dans la zone euro demeure soutenue, les préoccupations concernant les perspectives de croissance sur les marchés émergents et les répercussions éventuelles, pour l'économie, des évolutions observées sur les marchés financiers et des matières premières continuent d'indiquer des risques à la baisse pour les perspectives de croissance et d'inflation. En particulier, la vigueur et la persistance des facteurs qui ralentissent actuellement le retour de l'inflation à des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme requièrent une analyse approfondie. Dans ce contexte, le degré de l'orientation accommodante de la politique monétaire devra faire l'objet d'un réexamen lors de notre réunion de politique monétaire qui aura lieu en décembre, lorsque les nouvelles projections macroéconomiques des services de l'Eurosystème seront disponibles. Le Conseil des gouverneurs est disposé à agir et est en mesure de le faire en utilisant, le cas échéant, tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée. En particulier, il rappelle que le programme d'achats d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous continuerons à mettre pleinement en œuvre les achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. Ces achats devraient être effectués jusque fin septembre 2016, ou au-delà si nécessaire, et en tout cas jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

#### OCDE

Rapport de l'OCDE : Réformer les règles fiscales internationales pour endiguer l'évasion fiscale des entreprises multinationales  
« La mondialisation a ouvert aux entreprises multinationales des possibilités de réduire considérablement leur charge fiscale, en recourant à des dispositifs permettant soit de faire disparaître des bénéfices, soit de les transférer artificiellement vers des zones à fiscalité faible ou nulle. C'est ce phénomène que désigne l'expression « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS) ». [...] Les pertes de recettes imputables au phénomène de BEPS sont estimées entre 100 et 240 milliards de dollars US par an, soit entre 4 % et 10 % des recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés à l'échelle mondiale. » Ce rapport, qui préconise la réalisation de 15 actions pour endiguer le phénomène, sera examiné par les chefs d'état lors du sommet des ministres des finance du G20.  
<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps-rapports-finaux-2015.htm>

### Publications au Journal Officiel

LOI n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/10/14/OMEX1505701L/jo>

Décret n° 2015-1292 du 15 octobre 2015 relatif au taux du crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche et d'innovation dans les départements d'outre-mer :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031327432&dateTexte=&categorieLien=id>

LOI n° 2015-1236 du 7 octobre 2015 autorisant la ratification de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (1) :

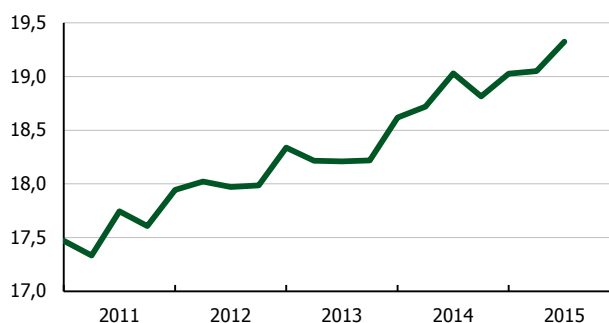
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031278879&dateTexte=&categorieLien=id>

# ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## L'activité bancaire confirme son redémarrage au premier semestre 2015

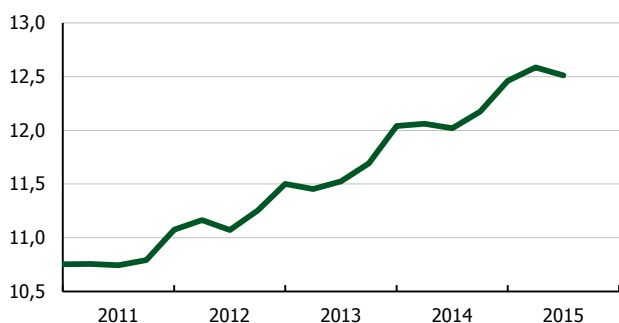
L'activité de financement continue d'être bien orientée à fin juin 2015, avec une hausse de 2,1 % des crédits à l'économie sur un an. Elle bénéficie notamment d'une sensible croissance des encours de crédits consentis aux entreprises (+4,6 %), notamment des crédits d'investissement (+4,8 %) et des crédits immobiliers (+6,2 %). La hausse de ces derniers est portée essentiellement par le financement de l'habitat social par un établissement de crédit de la place. Parallèlement, les concours consentis aux ménages progressent plus lentement, en hausse de 2,2 %. L'encours des financements à l'habitat s'accroît de 2,7 % sur un an, alors que les crédits à la consommation se stabilisent.

Concours bancaires (en milliard d'euros)



Source : IEDOM, Surfi

Collecte d'épargne (en milliard d'euros)



Source : IEDOM, Surfi

Les placements des agents économiques sont également bien orientés. L'encours total des actifs financiers détenus par les agents économiques réunionnais augmente de 4,1 % sur un an, après +3,3 % fin 2014. Cette croissance provient d'une préférence marquée des agents économiques pour une plus grande liquidité de leurs avoirs, assez logique dans un contexte de taux de rémunération particulièrement bas. La hausse enregistrée se concentre essentiellement sur les comptes de dépôt à vue (+12,0 %), notamment de la part des sociétés non financières (+24,7 %). L'épargne à long terme progresse également de 4,2 %.

Les Infos financières « Évolutions monétaires au 30 juin 2015 » sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#).

## Une sinistralité des crédits en baisse à fin juin 2015

Les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit installés localement diminuent de 8,5 % sur les douze derniers mois, en lien avec la cession à un cabinet de recouvrement de créances d'une partie de son portefeuille de douteux par un des principaux établissements de la place. Le taux de créances douteuses de la place passe ainsi de 5,6 % des encours bruts en juin 2014 à 5,0 % en juin 2015.

## Des évolutions contrastées des taux moyens des crédits aux entreprises en avril 2015

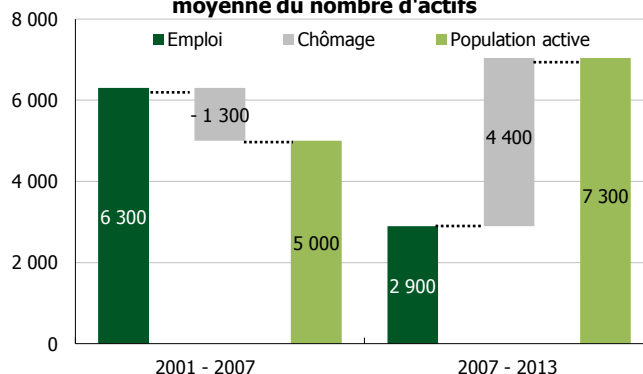
Entre janvier et avril 2015, les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises réunionnaises continuent d'enregistrer des évolutions contrastées. Les conditions débitrices des banques se sont inscrites en baisse sur le trimestre pour les crédits à moyen et long termes et les autres crédits à court terme. Inversement, les coûts de l'escompte ainsi que des découverts s'inscrivent en hausse.

L'Info Financière « Coût du crédit aux entreprises à La Réunion » est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).

## Emploi et chômage : le « paradoxe » réunionnais

Le marché du travail réunionnais présente un paradoxe : la croissance de l'emploi est plus dynamique qu'ailleurs mais le chômage y est aussi plus élevé. Entre 2001 et 2007, la vigueur de l'économie a généré 6 300 emplois par an, principalement dans les secteurs marchands. Mais depuis 2008, avec le retournement de conjoncture, le rythme de création d'emplois est plus faible et ne permet plus de faire reculer le chômage. Entre 2007 et 2013, 7 300 actifs supplémentaires se présentent en moyenne chaque année sur le marché du travail, soit beaucoup plus que sur la période précédente. La hausse du taux d'activité des Réunionnais, en particulier celui des femmes, est le principal déterminant de cette augmentation, davantage que la pression démographique liée au renouvellement des générations et aux migrations. Par ailleurs, la croissance de la demande d'emplois provient avant tout des seniors réunionnais.

Décomposition de l'évolution annuelle moyenne du nombre d'actifs



Source : Cerom

L'étude est disponible sur le [site CEROM](#).

# BRÈVES ÉCONOMIQUES

## LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
<b>Prix</b> (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	<i>Septembre 2015</i>	129,1	-1,0 %	0,0 %
	IPC France entière		128,4	+0,4 %	0,0 %
<b>Octroi de mer</b> (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	<i>Sept. 2015</i>	26 939	+10,0 %	+13,3 %
	Cumul (milliers d'euros)		224 332	-	+2,7 %
<b>Commerce extérieur</b> (Douanes)	Importations (millions d'euros)	<i>juillet 2015</i>	381,1	-8,3 %	-0,5 %
	Cumul (millions d'euros)	<i>Cumul juillet</i>	2 627,7	-	-0,9 %
	Exportations (millions d'euros)	<i>juillet 2015</i>	21,2	0,0 %	+60,0 %
	Cumul (millions d'euros)	<i>Cumul juillet</i>	153,2	-	+0,3 %
<b>Demandeurs d'emploi</b> (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	<i>Août 2015</i>	136 790	+0,1 %	+1,3 %

## LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

			Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	<i>Août 2015</i>	221 236	-1,0 %	+3,9 %
	Cumul	<i>Cumul août</i>	1 406 269	-	+3,6 %
<b>Fréquentation des hôtels classés</b> (Insee)	Nombre de nuitées	<i>2<sup>e</sup> trimestre 2015</i>	231 000	+1,2 %	+12,2 %
	Cumul	<i>Cumul juin</i>	459 300	-	+7,6 %
<b>Construction</b> (Douanes / CERBTP / Caisse des congés payés du BTP)	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers d'euros)	<i>juillet 2015</i>	12 515	-	-7,0 %
	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers de tonnes)	<i>juillet 2015</i>	197,9	-	+10,3 %
	Effectifs salariés du BTP	<i>Août 2015</i>	16 493	+0,5 %	+3,1 %

### Hausse de l'emploi dans le secteur privé au deuxième trimestre 2015

Selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), l'emploi dans le secteur privé progresse de 0,8 % (CVS) au deuxième trimestre 2015 par rapport au premier trimestre, contre +0,1 % au niveau national. La masse salariale dans l'île augmente de 1,9 % (+ 0,3 % en France entière). Sur un an, la croissance des effectifs salariés reste soutenue : +3,3 %, après +2,6 % le trimestre passé.

### Des prix des matériaux de construction supérieurs à La Réunion

Selon une étude réalisée par le cabinet Elan OI pour le compte de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR), le coût de la construction représente en moyenne 63 % du coût d'une opération, le foncier 24 % et les honoraires 12 %. Les matériaux concentrent 20 % du coût de la construction. L'analyse des prix de 12 produits et matériaux (représentant 75 % de la valeur totale importée) montre un écart de 39 % en moyenne avec la France métropolitaine (nul pour l'un des 12 produits sélectionnés et de 250 % pour un autre). Ce coût supérieur à La Réunion s'explique par la forte proportion de matériaux importés et de la situation de monopole ou quasi-monopole de fournisseurs sur certains produits. Par ailleurs, l'étude montre que les marges oscillent entre 20 et 65 % selon le produit.

Les résultats de l'étude sont disponibles sur le [site de l'OPMR](#).

### Hausse de la fréquentation touristique au premier semestre 2015

La Réunion a accueilli 197 400 touristes extérieurs au premier semestre 2015, soit une hausse de 5,3 % sur un an. La progression de la fréquentation est portée par les touristes européens (+17,1 %) et de l'océan Indien (+25,2 %), tandis que les touristes en provenance de France métropolitaine progressent plus modérément (+1,9 %). Les touristes d'agrément et les touristes d'affaires sont plus nombreux (respectivement +5,4 % et +23,0 %). Les dépenses réalisées au cours du séjour augmentent moins vite (+4,4 %) que celle de la fréquentation, car la dépense moyenne par ménage baisse de 4,2 %.

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](#).

# PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

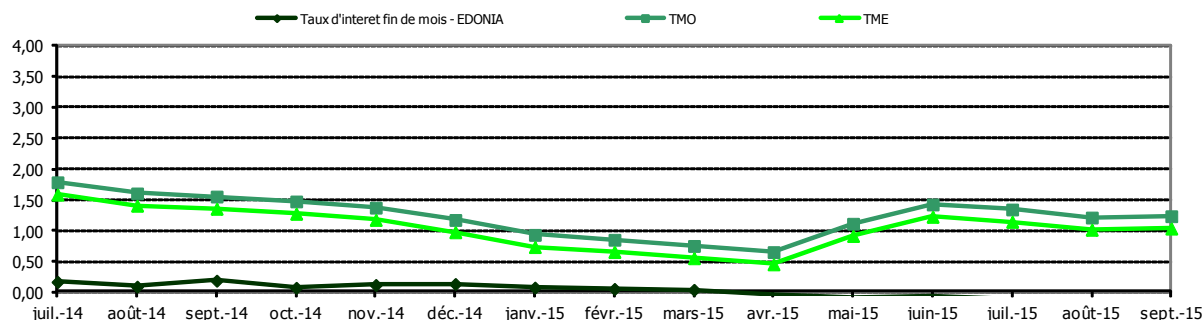
	taux	date d'effet					
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014					
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014					
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014					
<b>Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015</b>							
<b>Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)</b>							
Créances de personnes physiques	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*		
(Hors besoins professionnels) :	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%	0,50%	
Autres cas :	0,99%				* hors prime d'Etat		
<b>Taux d'intérêt fin de mois - EONIA</b>			<b>Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR</b>				
Juin	Juillet	Août	Septembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0600%	-0,1020%	-0,1100%	-0,1220%	-0,1130%	-0,0400%	0,0290%	0,1420%
<b>Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)</b>				<b>Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)</b>			
Juin	Juillet	Août	Septembre	Juin	Juillet	Août	Septembre
1,23%	1,15%	1,02%	1,04%	1,43%	1,35%	1,22%	1,24%

## Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

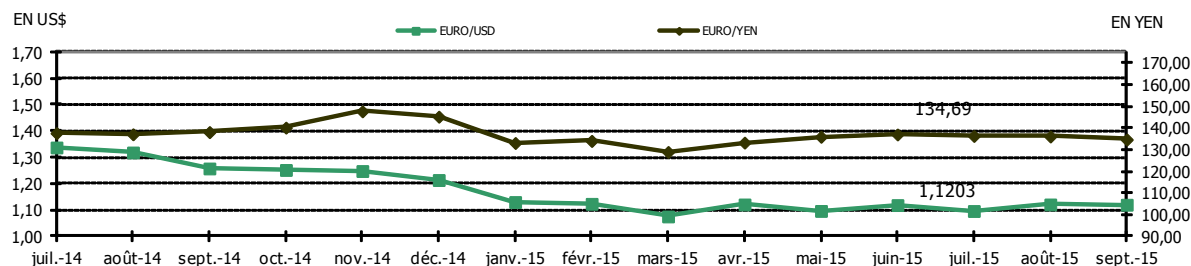
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1203	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,4984	EURO/SRD (Surinam)	3,6884
EURO/JPY (Japon)	134,6900	EURO/BWP (Botswana)	11,7962	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0007
EURO/CAD (Canada)	1,5034	EURO/SCR (Seychelles)	14,5869	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5817
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7385	EURO/MUR (Maurice)	39,5891	EURO/BBD (La Barbade)	2,2355
EURO/SGD (Singapour)	1,5921	EURO/BRL (Brésil)	4,4808	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,0855
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6824	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0327	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3593,2944	EURO/XCD (Dominique)	3,0178	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : T. Beltrand

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer : octobre 2015 - Dépôt légal : octobre 2015 - ISSN 1240-3857